

## PRÉAVIS N° 67/24 RAPPORT DE LA COGEFIN AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande d'un crédit de CHF 3'170'000.— pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 Oron - Moudon.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 28.11.2024. Je remercie également la commission ad hoc de m'avoir permis de participer à sa réunion.

La municipalité demande un crédit de CHF 3'170'000. Cela correspond à la part que la commune de Moudon doit payer pour le projet de réaménagement de l'entrée sud. Ce montant comprend le crédit d'étude de CHF 220'000 déjà voté par le conseil communal le 5 octobre 2021. (Préavis 02/21).

Le projet et les travaux sont financés par la DGMR pour ce qui est hors de la localité, et la partie concernant les CFF est financée par les CFF. La commune de Moudon est donc chargée de la partie dans la localité. La répartition des coûts est définie dans la pré-convention signée début 2020. Le coût des travaux est estimé sur la base des soumissions rentrées le 19 juillet 2024 et l'examen des offres est réalisé par le canton, qui a aussi mené la procédure d'appel d'offres.

Le tableau suivant résume la répartition :

	Répartition en %	Montant TTC
DGMR (Etat de Vaud)	65,72	13'575'000
Commune de Moudon	13.99	2'890'000
CFF	20.29	4'190'000
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>20'655'000</b>

En plus de la participation de la commune de Moudon au projet de la DGMR (CHF 2'890'000), la demande de la municipalité dans le présent préavis comprend un montant de CHF 60'000. Ce montant comprend les frais de l'architecte paysagiste. Il s'agit de l'appel d'offres, de l'exécution du projet et de la mise en service. A cela s'ajoutent les CHF 220'000 du crédit d'étude.

Pour une liste détaillée des différents postes, je vous renvoie à la page 17 du préavis.

Incidences financières :

En cas d'acceptation, l'incidence financière pour ce préavis peut se résumer de la manière suivante :

Investissement génie-civil routes : CHF 3'170'000.-- amortissement en 40 ans = CHF 75'450.— par année.

Investissement évacuation eau : CHF 140'700.-- amortissement en 60 ans = CHF 2'350.— par année.

La durée d'amortissement est basée selon MCH2

**CONCLUSIONS**

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

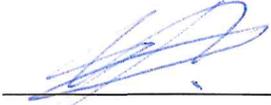
**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 67/24 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 3'170'000.—, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA, pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 Oron - Moudon.**
  2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché .**

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28.11.2024 :**

Mesdames Céline OMBELLI, Sandrine BOSSE BUCHANAN, Carine STEINER et Filiz DEMIR et Messieurs, Jakup ISUFI et Patrick SOPPELSA.

Moudon, 28.11.2024



---

Patrick Soppelsa Rapporteur